



**PROJET DE RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DANS LE CADRE DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
DU 14 MARS 2026**

Les résolutions ci-dessous seront soumises au vote des membres présents et représentés au cours de l'assemblée.

Résolution 1. Modification du siège social et des statuts

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social de la Fédération au 11 rue Sully 94000 Créteil.

Par conséquent, l'assemblée générale approuve la modification des statuts fixant la commune du siège social de la Fédération à Créteil (Val-de-Marne).

Cf. Modifications statutaires AGE – proposition 1

Résolution 2. Modification des statuts

L'assemblée générale approuve la modification des statuts ayant pour objet d'intégrer dans le corps du texte les dispositions devenues applicables à compter du premier renouvellement des membres des instances dirigeantes de la Fédération postérieur au 1er janvier 2024, suite à l'assemblée générale électorale du 23 novembre 2024, avec suppression des précisions de prise d'effet ultérieure devenues sans objet.

Cf. Modifications statutaires AGE – proposition 2

Résolution 3. Modification des statuts

L'assemblée générale approuve la modification des statuts ayant pour objet de supprimer des références à la discipline du cricket suite à la fin de la délégation de la Fédération pour cette discipline au 31 décembre 2025.

Cf. Modifications statutaires AGE – proposition 3